

**Association Intercommunale
Scolaire de l'Esplanade
(AISE)
Conseil Intercommunal**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL
DE L'AISE DU MERCREDI 13 OCTOBRE 2021
SALLE DE FLEURI, 1268 BEGNINS**

Madame Antonella Salamin, Présidente, ouvre la séance à 20h00, salue l'assemblée et remercie les membres pour leur présence. Il remercie la Commune de Begnins pour son accueil et annonce que la séance est enregistrée.

Dès 20h10 la présidence est reprise par Monsieur Antoine Nicolas.

Après inversion du point 6 au point 3, l'ordre du jour suivant est accepté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance :

1. Appel.
2. Assermentations.
3. Communications du bureau.
4. Nomination d'un(e) nouveau(elle) Président(e) du Conseil Intercommunal.
5. Approbation du procès-verbal du 19 mai 2021.
6. Approbation du procès-verbal du 8 septembre 2021.
7. Communications du Comité de Direction.
8. Préavis N°08/2021 - Indemnisations pour la législature 2021-2026.
9. Préavis N°09/2021 - Autorisation générale de plaider pour la législature 2021-2026.
10. Préavis N°10/2021 - Dépenses extra budgétaires pour la législature 2021-2026.
11. Préavis N°11/2021 – Budget 2022.
12. Divers et propositions individuelles.

Point 1 **Appel** : 23 présents et 5 excusés. Une personne a été remplacée. Le total des voix se monte à 32. Le quorum est atteint, la séance peut avoir lieu.

Point 2 **Assermentations :**

La Présidente procède aux assermentations suivantes :

Monsieur Antoine Nicolas, pour la Commune de Begnins.
Monsieur Olivier A. Maillard, pour la Commune de Begnins.
Monsieur Stéphane Gabriel, pour la Commune de Marchissy.
Madame Coralie Rubin, pour la Commune de Vich.

Point 8 **Préavis N°08/2021 - Indemnisations pour la législature 2021-2026.**

Pièce 003 Rapport du Comité de Direction chargé de l'étude du préavis N°08/2021
Le Comité de Direction de l'AISE propose de garder les mêmes indemnités pour la législature 2021-2026 et demande au Conseil Intercommunal d'accepter le préavis N°08/2021 tel que présenté.

Pièce 004 Lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances sur le préavis N°08/2021 par Monsieur Luc Mouthon
qui recommande aux membres du Conseil Intercommunal d'accepter le préavis N°08/2021 tel que présenté.

Discussions et remarques :

Monsieur Olivier A. Maillard aurait souhaité avoir la possibilité de faire une comparaison avec la dernière législature ce qui n'a pas été proposé dans le préavis.

Madame Claudine Vanat-Gachet répond qu'en 2011 les tarifs ont été alignés sur les tarifs appliqués dans la région. Aucune modification n'a été apportée par rapport à la législature 2016-2021.

Le Président passe au vote du préavis :

Conclusion

- Vu le présent préavis du CoDir N°08/2021,
- Ouï les conclusions du rapport de la Commission de gestion et des finances,
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour.

Le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité :

- D'accepter les indemnisations pour la législature 2021-2026 telles que proposées dans le préavis N°08/2021.

Point 9 **Préavis N°09/2021 - Autorisation générale de plaider pour la législature 2021-2026.**

Pièce 005 Rapport du Comité de Direction chargé de l'étude du préavis N°09/2021
Le CoDir demande au Conseil Intercommunal d'accepter le préavis N°09/2021 tel que présenté.

Pièce 006 Lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances sur le préavis N°09/2021 par Monsieur Luc Mouthon
qui recommande aux membres du Conseil Intercommunal d'accepter le préavis N°09/2021 tel que présenté.

Discussions et remarques :

Madame Bachak Zanon demande si le Conseil Intercommunal sera informé au cas où ce montant devait être utilisé par l'Association ?

Le Président explique que pour des raisons de confidentialité et afin de préserver les intérêts de l'Association les conseillers pourraient éventuellement ne pas être informés des litiges en cours.

Madame Claudine Vanat-Gachet confirme que l'acceptation de ce préavis laisse la possibilité au Comité de Direction d'ouvrir une procédure.

Le Président passe au vote du préavis :

Conclusion

- Vu le présent préavis du CoDir N°09/2021,
- Ouï les conclusions du rapport de la Commission de gestion et des finances,
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour.

Le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité :

- D'adopter le préavis N°09/2021 et d'autoriser le Comité de Direction à plaider, durant toute la législature 2021-2026, lors de procédures dont la valeur litigieuse est inférieure à CHF 50'000.00.

Point 10

Préavis N°10/2021 relatif aux dépenses extra budgétaires pour la législature 2021-2026.

Pièce 007 Rapport du Comité de Direction chargé de l'étude du préavis N°10/2021
Le CoDir demande au Conseil Intercommunal d'accepter le préavis N°10/2021 tel que présenté.

Pièce 008 Lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances sur le préavis N°10/2021 par Monsieur Luc Mouthon
qui recommande aux membres du Conseil Intercommunal d'accepter le préavis N°10/2021 tel que présenté.

Discussions et remarques :

La parole n'est pas demandée.

Le Président passe au vote du préavis :

Conclusion

- Vu le préavis du CoDir N°10/2021,
- Ouï les conclusions du rapport de la Commission de gestion et des finances,
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour.

Le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Comité de Direction à engager des dépenses extrabudgétaires jusqu'à concurrence de CHF 30'000.00 par an et par poste du budget, pour toute la durée de la législature 2021-2026.

Point 11

Préavis N°11/2021 relatif au budget 2022.

- Pièce 009 Rapport du Comité de Direction chargé de l'étude du préavis N°11/2021
Le CoDir demande au Conseil Intercommunal d'accepter le préavis N°11/2021 tel que présenté.
- Pièce 014 Lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances sur le préavis N°11/2021 par Monsieur Luc Mouthon
qui recommande aux membres du Conseil Intercommunal d'accepter le préavis N°11/2021 ainsi que ses annexes tel que présenté.

Discussions et remarques :

Madame Helga Surber demande quelles modulaires sont propriété de l'AISE ?

Madame Claudine Vanat-Gachet explique que le bâtiment scolaire modulaire de Le Vaud « E'ole » ainsi qu'un élément modulaire sur le site scolaire de Vich appartiennent à l'AISE. Le modulaire de Vich sera déplacé à Le Vaud à l'avenir afin de remplacer un modulaire vétuste. Les trois éléments modulaires situés à Begnins sont loués par notre Association jusqu'à la mise à disposition de nouvelles constructions scolaires.

Monsieur Olivier A. Maillard demande pourquoi la réserve pour la crise sanitaire a été retirée ?

Madame Claudine Vanat-Gachet explique les frais inhérents à la crise sanitaire étaient très élevés en 2020. A ce jour, les frais ont énormément diminué et le CoDir a décidé de retirer cette réserve.

Monsieur Olivier A. Maillard demande des détails sur la différence d'environ CHF 200'000.00 aux postes concernant les restaurants scolaires.

Madame Claudine Vanat-Gachet explique que cette différence est liée à la crise sanitaire. En 2020, la fréquentation des restaurants scolaires avait drastiquement baissé durant le confinement ou à cause du télétravail des parents.

Le Président passe au vote du préavis :

Conclusion

- Vu le préavis du CoDir N°11/2021 ;
- Ouï les conclusions du rapport de la Commission de gestion et des finances ;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour.

Le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité :

- D'accepter le budget de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade pour l'année 2022 tel que présenté.

Point 12

Divers et propositions individuelles

Madame Claudine Vanat-Gachet remercie tous les membres du Conseil Intercommunal d'avoir accepté les préavis proposés ce jour.

La séance est levée à 20h35.

Le Président :

Antoine Nicolas



La Secrétaire :

Vanessa Wicht